

DISPENSE DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Renseignements concernant l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES)

Voici des renseignements qui peuvent vous aider à orienter les études de votre enfant afin qu'il obtienne son diplôme d'études secondaires en enseignement à la maison.

Depuis le 1^{er} mai 2010, les critères d'obtention du diplôme d'études secondaires sont les suivants :

L'élève doit obtenir **au moins 54 unités** de la 4^e et de la 5^e secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir **au moins 20 unités de la 5^e secondaire ET les unités suivantes** :

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
(préalable : 6 unités de langue d'enseignement de la 4^e secondaire)
- 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire*;
(préalable : 4 unités de langue seconde de la 4^e secondaire)*
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire (CST = 4 unités, SN = 6 unités);
- 4 unités de science et technologie de la 4^e secondaire ST;
- 4 unités d'histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire (arts plastiques ou musique);
- 2 unités culture et citoyenneté québécoise **ou** d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire**;
(préalable : 4 unités culture et citoyenneté québécoise de la 4^e secondaire ou 2 unités d'éducation physique de la 4^e secondaire)

Ce qui fait un total d'au moins **38 unités de cours obligatoires** (au moins 26 unités de la 4^e secondaire et au moins 12 unités de la 5^e secondaire).

Pour le reste des unités les élèves doivent choisir parmi les cours complémentaires suivants :

- 4 unités de mathématique de la 5^e secondaire (CST = 4 unités, SN = 6 unités);
- 4 unités de monde contemporain de la 5^e secondaire;
- 2 unités en musique de la 5^e secondaire;
(préalable : cours de musique de la 4^e secondaire)
- 2 unités en arts plastiques de la 5^e secondaire;
(préalable : cours d'arts plastiques de la 4^e secondaire)
- 4 unités en science et technologie de l'environnement (STE) de la 4^e secondaire;
(préalable : cours de science et technologie ST de la 4^e secondaire qui peut se faire en simultané)

Suite sur la page suivante...

* L'élève qui suit le programme d'anglais enrichi de la 4^e secondaire (ou de la 5^e secondaire) ira chercher 6 unités, soit 2 unités supplémentaires par rapport au programme d'anglais régulier. **Les épreuves en anglais enrichi auront lieu seulement s'il y a un minimum de 4 inscriptions.**

** Il doit y avoir un minimum de 4 inscriptions pour que l'épreuve d'éducation physique ait lieu.

Renseignements concernant l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES)

- 2 unités en éducation financière de la 5^e secondaire;
- 4 unités en culture et citoyenneté québécoise de la 4^e secondaire;
- 2 unités en culture et citoyenneté québécoise de la 5^e secondaire (c'est possible même si l'élève a réussi le cours en éducation physique de la 5^e secondaire);
(préalable : cours d'éthique et culture religieuse de la 4^e secondaire)
- 2 unités en éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire (c'est possible même si l'élève a réussi le cours en culture et citoyenneté québécoise de la 5^e secondaire);
(préalable : cours d'éducation physique de la 4^e secondaire)
- 2 unités en arts plastiques de la 4^e secondaire (c'est possible même si l'élève a réussi le cours de musique de la 4^e secondaire);
- 2 unités en musique de la 4^e secondaire (c'est possible même si l'élève a réussi le cours d'arts plastiques de la 4^e secondaire);
- 2 unités de 5^e secondaire en sensibilisation à l'entrepreneuriat;
- 2 unités de 4^e secondaire en projet personnel d'orientation.

Pour les arts plastiques de 4^e et 5^e secondaire, l'élève doit compléter un dossier de consignation pendant l'année scolaire. Il devra également se présenter à une épreuve en fin d'année. Pour le cours éducation physique et à la santé, l'élève devra compléter un dossier de consignation et se soumettre à une épreuve pratique en fin d'année.

Pour le projet personnel d'orientation de 4^e secondaire et le cours de sensibilisation à l'entrepreneuriat 5^e secondaire, l'élève doit compléter un dossier de consignation pendant l'année scolaire. Il devra remettre le dossier de consignation au cours du mois de mai. Il n'y a aucune épreuve pour ces matières.

L'épreuve de musique comprend 3 volets : création, interprétation et appréciation. L'élève doit créer une œuvre, doit interpréter deux œuvres de son choix et aura à répondre à des questions d'appréciation.

Pour les enfants recevant l'enseignement à la maison, il y a suffisamment de cours offerts afin d'amasser les unités requises pour le DES (potentiel jusqu'à 70 unités si l'élève suit tous les cours incluant les cours enrichis).

Pour les cours où il y a une épreuve unique (MEQ), vous pouvez trouver davantage d'informations dans les différents documents d'informations disponibles sur le site du ministère de l'Éducation :
<http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/examens-et-epreuves/documents-dinformation-sur-les-epreuves/>

En espérant ces informations utiles. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

enseignement.maison@csssamares.gouv.qc.ca

Service des ressources éducatives - Enseignement à la maison